|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2022Genève, 21-31 mars 2022** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 26** | **Document C22/65-F** |
| **18 février 2022** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| Réunions virtuelles et hybrides |

|  |
| --- |
| RésuméLors de sa réunion tenue les 11 et 12 janvier 2022, le Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR) a examiné une contribution soumise par l'Australie et le Canada concernant les réunions virtuelles et hybrides. Le Groupe est convenu de reporter à la session de 2022 du Conseil la poursuite de l'examen des règles et procédures relatives aux réunions virtuelles et hybrides, telles que présentées dans la contribution.Suite à donnerLe Conseil est invité à **examiner** la contribution soumise par l'Australie et le Canada (Annexe 1) concernant les réunions virtuelles et hybrides.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*CWG-FHR-15/19*](https://www.itu.int/md/S22-CWGFHR15-C-0019/en)*,* [*C22/50*](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0050/en) |

# 1 Introduction

Lors de sa réunion tenue les 11 et 12 janvier 2022, le Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR) a examiné une contribution soumise par l'Australie et le Canada concernant les réunions virtuelles et hybrides **(Document**[**CWG‑FHR‑15/19**](https://www.itu.int/md/S22-CWGFHR15-C-0019/en)**)**.

# 2 Discussions tenues par le Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines

2.1 Le délégué de l'Australie a présenté le document sur les réunions virtuelles et hybrides, qui traite de la nécessité d'élaborer des procédures, des lignes directrices et des règles visant à faciliter à la fois les réunions entièrement virtuelles (sans présence physique) et les réunions en modes virtuel et présentiel ("hybrides"), de façon à préserver et à faire avancer les travaux futurs de l'UIT.

2.2 Ce délégué a souligné qu'il n'était pas proposé de remplacer toutes les manifestations et réunions de l'UIT par des réunions virtuelles ou hybrides, ni d'accroître inutilement le nombre de réunions virtuelles.

2.3 Parmi les mesures concrètes envisageables pour offrir à toutes les administrations la possibilité de participer aux réunions de manière équitable, on pourrait prévoir une rotation en fonction des fuseaux horaires, ménager une certaine souplesse quant à la durée des réunions, apporter une assistance et un appui aux présidents de réunion pour leur permettre de gérer équitablement la participation à distance et fournir un appui supplémentaire lors des réunions physiques, pour garantir que les participants bénéficient des mêmes possibilités durant les réunions.

2.4 L'Australie et le Canada proposent que le GTC-FHR recommande des mesures, pour examen par le Conseil de l'UIT, concernant l'élaboration de procédures, de règles et de lignes directrices, portant notamment sur la gouvernance et la gestion adaptées des réunions virtuelles et hybrides, qui permettent aux participants aux réunions d'être traités sur un pied d'égalité et de participer aux réunions sans discrimination, garantissant un traitement sur un pied d'égalité et sans discrimination. Ces procédures, règles et lignes directrices s'appliqueraient à l'ensemble de l'UIT, sachant que chaque Secteur prendrait en considération, s'il y a lieu, ses propres règles et méthodes de travail. Chaque Secteur travaillerait ouvertement avec toutes les administrations, en vue de leur permettre de participer efficacement à l'élaboration de ces règles et méthodes de travail.

2.5 Plusieurs délégués ont remercié l'Australie et le Canada pour cette proposition, que certains considèrent comme d'une importance cruciale, et ont souligné la nécessité:

• d'établir une distinction claire entre les réunions hybrides et la participation à distance pendant les réunions physiques;

• de clarifier les droits des membres qui participent à distance, s'agissant de la prise de décisions et du processus de vote;

• de faciliter les discussions et les échanges, y compris durant la Conférence de plénipotentiaires;

• de débattre de la question des fuseaux horaires;

• d'envisager de tenir davantage de réunions virtuelles et hybrides.

2.6 À la lumière de ce qui précède, la Présidente a conclu que l'idée de transmettre au Conseil à sa session de 2022, pour examen complémentaire, la question des règles et procédures relatives aux réunions virtuelles et hybrides, telle que présentée dans le document, rencontrait l'assentiment général (voir l'[Annexe](#Annexe)).

***Annexe: 1***

ANNEXE

|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines** | A picture containing text, clipart  Description automatically generated |
| **Quinzième réunion – 11 et 12 janvier 2022** |  |
|  |  |
|  | **Document CWG-FHR-15/19-F** |
|  | **26 décembre 2021** |
|  | **Original: anglais** |
| Contribution de l'Australie et du Canada |
| Réunions virtuelles et hybrides |

Introduction

L'Australie et le Canada ont le plaisir de soumettre la présente contribution au Groupe de travail du Conseil de l'UIT sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR), pour qu'il l'examine à sa réunion des 11 et 12 janvier 2022.

Malgré les incertitudes actuelles relatives aux nouveaux variants du COVID-19 et les restrictions aux frontières, le personnel et les membres de l'UIT se sont bien adaptés aux plates-formes de réunion virtuelle et ont continué de faire avancer de manière satisfaisante les travaux importants de l'organisation.

L'UIT a publiquement souligné le rôle crucial des technologies de l'information et de la communication (TIC), qui sont devenues plus importantes que jamais en ce qu'elles ont aidé les pays à utiliser les technologies numériques pour le télétravail, le commerce électronique, l'apprentissage à distance et la télémédecine. Dans cet esprit, les travaux de l'UIT pendant la pandémie ont permis d'accomplir d'importants progrès, en améliorant la capacité des réseaux de communication, en particulier pour les pays et régions les moins avancés.

Il est apparu ces 18 derniers mois que les plates-formes de réunion virtuelle pouvaient servir de plates-formes permettant de poursuivre des travaux importants de l'UIT, en garantissant l'accès, l'inclusivité et la participation des membres et en ménageant une plus grande souplesse pour la tenue des réunions.

Cependant, alors qu'il nous faut apprendre à vivre avec les incidences du COVID-19, il est essentiel de concevoir des solutions souples et inclusives pour la participation aux réunions de l'UIT. Les voyages internationaux continuent de poser des problèmes, en raison des contraintes de déplacement qui évoluent rapidement et empêchent ainsi de nombreuses administrations de voyager. Si les réunions hybrides ne sont pas soigneusement organisées, leurs résultats risquent fort de ne pas refléter un consensus entre les États Membres, ce qui pourrait compromettre l'ensemble du processus.

Examen

L'Australie et le Canada estiment qu'il est nécessaire que l'UIT élabore des procédures, des lignes directrices et des règles visant à faciliter à la fois les réunions entièrement virtuelles (sans présence physique) et les réunions en modes virtuel et présentiel ("hybrides"). Il faut adapter les règles relatives à la participation aux réunions de l'UIT pour garantir la représentation égale des délégués et pour qu'ils bénéficient des mêmes droits, qu'ils participent sur place ou à distance.

L'Australie et le Canada reconnaissent que les plates-formes virtuelles peuvent poser des problèmes – perte de lien social et de connectivité, adaptation à de nombreux fuseaux horaires, par exemple –, mais cela ne devrait pas empêcher l'UIT de s'adapter aux réunions virtuelles ou hybrides, lorsque cela est possible. En outre, il est probable que l'utilisation de plates-formes virtuelles se poursuive et évolue bien après la fin de la pandémie et s'impose comme un moyen de communication et un outil de travail indispensable. L'Australie et le Canada estiment qu'il faut d'urgence élaborer des procédures, des règles et des lignes directrices permettant de préserver et de faire avancer les travaux futurs de l'UIT.

L'Australie et le Canada ne proposent pas de remplacer toutes les manifestations et les réunions de l'UIT par des réunions virtuelles ou hybrides, ni d'accroître inutilement le nombre de réunions virtuelles. Nous n'ignorons pas que des réunions physiques sont nécessaires lorsque des interactions en face à face ou un vote sont nécessaires (par exemple pour la PP, l'AMNT, la CMDT, la CMR, la CMTI et le Conseil), compte tenu des dispositions de la Constitution et de la Convention de l'UIT relatives aux manifestations et aux réunions (c'est-à-dire les dispositions selon lesquelles les délégations doivent être dûment accréditées et que celles qui sont présentes physiquement sont habilitées à prendre des décisions, à la suite ou non d'un vote). Par exemple, les Groupes de travail du Conseil pourraient se réunir dans le cadre de réunions hybrides et les réunions interrégionales pourraient être organisées en mode entièrement virtuel.

L'Australie et le Canada proposent que les procédures, les règles et les lignes directrices relatives aux réunions hybrides tiennent compte de la diversité des membres de l'UIT. Il conviendrait de prendre des mesures concrètes pour offrir à toutes les administrations la possibilité de participer aux réunions de manière équitable. À cette fin, on pourrait prévoir une rotation en fonction des fuseaux horaires et ménager une certaine souplesse quant à la durée des réunions, apporter une assistance et un appui aux présidents de réunion pour leur permettre de gérer équitablement la participation à distance et fournir un appui supplémentaire lors des réunions physiques, pour veiller à ce que les participants en mode virtuel bénéficient des mêmes possibilités de participation aux réunions. Ces mesures – parmi d'autres – sont de nature à alléger la charge qui pèse sur les régions, dans les cas où les membres participent en principe aux réunions virtuelles à des heures tardives du jour ou de la nuit, ou lorsque les voyages internationaux ne sont pas envisageables.

L'Australie et le Canada prennent note des travaux du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) concernant la gouvernance et la gestion des réunions électroniques de l'UIT-T, qui pourraient servir de base pour des considérations plus générales au sein de l'UIT.

Proposition

L'Australie et le Canada proposent que le GTC-FHR recommande l'adoption de mesures, pour examen par le Conseil de l'UIT, concernant l'élaboration de procédures, de règles et de lignes directrices, portant notamment sur la gouvernance et la gestion adaptées des réunions virtuelles et hybrides. Ces procédures permettront aux délégués, qu'ils participent sur place ou en mode virtuel, d'être traités sur un pied d'égalité et sans discrimination lors des réunions. En outre, les procédures, règles et lignes directrices s'appliqueraient à l'ensemble de l'UIT, sachant que chaque Secteur devrait prendre en considération, s'il y a lieu, ses propres règles et méthodes de travail. Lorsque cela est possible et réalisable, chaque Secteur devrait travailler ouvertement avec toutes les administrations, en vue de leur permettre de participer efficacement à l'élaboration de ces règles et méthodes de travail.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_